



## La Validation des Acquis par l'Expérience

### **DEAS (Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant)**

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

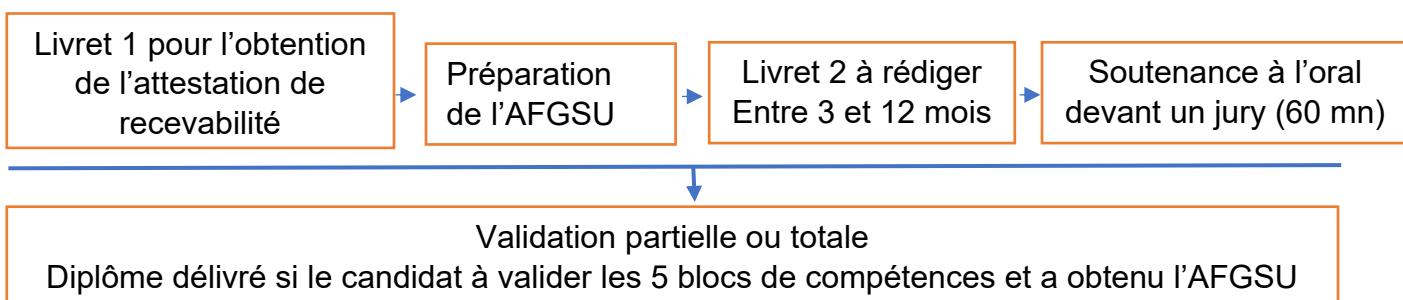
L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

Le DEAS est un diplôme de niveau IV (Baccalauréat).

<https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

Pour résumé, votre parcours VAE en schéma :



## Conditions de recevabilité

La VAE est un dispositif qui permet de valoriser son expérience professionnelle pour obtenir un titre ou un diplôme.

La durée totale d'activité cumulée exigée est de 1607 heures.

La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les 10 ans précédant le dépôt de la demande.

L'expérience doit correspondre aux compétences requises.

Les justificatifs sont consignés dans le livret 1 qui est en ligne sur le site de l'ASP :

<http://vae.asp-public.fr/index.php?id=fr170>

Le livret 1 est envoyé à l'ASP (Limoges) et l'ASP vérifie sa recevabilité.

Lorsque le livret 1 est validé, le candidat reçoit une attestation de recevabilité pour renseigner le livret 2.

Apprendre Autrement ! propose l'accompagnement à la VAE pour le DEAS.

Cet accompagnement est de 24 heures qui sont réparties sur 6 mois.

Le candidat doit être titulaire de l'AFGSU (Gestion des Soins d'Urgence) au moment du passage à l'oral.

Le programme à l'oral en annexe décrit le déroulé de cet accompagnement.

Lorsque le livret 2 est terminé, le candidat l'envoie en format dématérialisé à l'ASP de Limoges.

Ce dernier reçoit alors une convocation lorsqu'un jury est organisé dans la région.

## Procédure d'évaluation

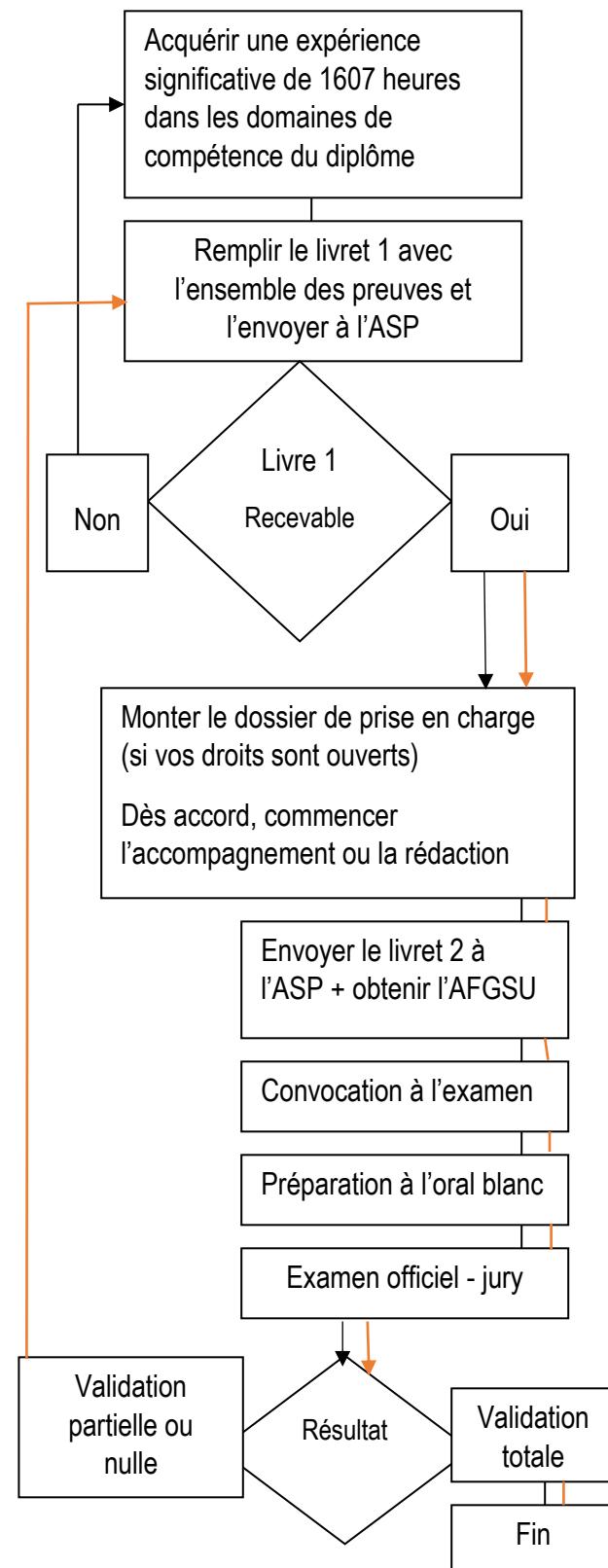
Apprendre Autrement ! prépare le candidat à l'oral dans des conditions similaires à l'examen. Les accompagnateurs à la VAE sont des méthodologues qui ont une expertise métier.

Le jury lors de l'oral est souverain pour attribuer en tout ou en partie le diplôme ou pour le refuser. C'est le principe d'une évaluation sommative. Il vérifie la traduction de l'expérience en compétences pour l'ensemble des domaines retenus pour la validation.

Si vous n'avez rien validé, vous avez 3 ans pour refaire votre livret 2.

Si la validation est partielle, vous disposez de 5 ans.

## Procédure d'admission et d'évaluation





# Le DEAS par la VAE

Réf : 25P33M version du 06/01/2025

A l'issue de l'accompagnement, l'apprenant sera capable d'(e) :

**Intégrer** la démarche d'une VAE

**Identifier** les domaines de compétences de la certification visée

**Transposer à l'écrit** l'expérience en compétence

**Construire** son discours à l'oral

## Programme

### 1 : La démarche d'une VAE

L'accompagnement et son organisation

Le principe du stagiaire acteur dans sa démarche

La méthodologie dans la démarche VAE

La prise de connaissance du livret 2

L'organisation du travail dans la rédaction du livret 2

### 2 : Les domaines de compétence du DEAS

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

### 3 : La préparation à l'oral

- ✓ Oral blanc - Retour et analyse de sa prestation

**Site de l'ASP :** <https://vaedem.asp-public.fr/vaedems/>

Les étapes pour une VAE réussie :

Le livret 1 est la constitution d'un dossier administratif pour justifier des compétences à valider par l'expérience (1607 heures dans le domaine du diplôme visé). L'ASP délivrera, avec examen du dossier une attestation de recevabilité permettant au candidat de renseigner le livret 2. Le livret 2 est un recueil d'expériences en lien avec le référentiel métier du diplôme visé. Il sera envoyé par voie dématérialisé sur le site de l'ASP dans l'espace candidat. Une convocation à un oral vous sera envoyée pour un passage devant un jury. L'attestation de formation à la Gestion des Soins d'Urgence (AFGSU) doit être en cours de validité (voir avec l'employeur).

## Méthodes pédagogiques

Méthodes de travail

Accompagnement de l'apprenant

Participation active

## Valeur ajoutée

Une bonne connaissance du métier de la part de l'accompagnateur

Un suivi par mail, par téléphone

## Durée

24 heures – temps synchrone et temps de correction

## Dates

Entrée et sortie permanente

## Horaires

Entre 9h00 et 20h00

## Public

Toute personne répondant aux critères d'expérience et de compétences en lien avec le diplôme.

## Pré requis

Attestation de recevabilité (livret 1)

## Lieu

A définir selon la modalité choisie

## Evaluation

Livret 2 – passage de l'examen oral

## Sanction

Certificat de réalisation qui ne se substitue pas au diplôme.

## Tarif (CPF en 2026)

2 040 euros HT soit 2 448 € TTC par apprenant en distanciel, mixte avec du présentiel\* pour 24 heures de suivi.

\*à définir avec l'OF

Accessibilité possible pour les personnes en situation de handicap – nous contacter au 06 46 78 90 25, demandez le référent « handicap ».

